



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Délibération  
portant reprise de  
provisions**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot  
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot  
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot  
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie  
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie  
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie  
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne  
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR  
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors  
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard  
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi  
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac  
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes  
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse  
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots  
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols  
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare  
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac  
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque  
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière  
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol  
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse  
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers  
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy  
M. J. COLDEFY, maire de Livernon  
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé  
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour  
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon  
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes  
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes  
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour  
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels  
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie  
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers  
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval  
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice  
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

14 janvier 2026

**DATE D'AFFICHAGE**

14 janvier 2026

**NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS**

**En exercice : 114**

**Présents : 41**

**Votants : 53**

**Voix : 130**

M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire  
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES  
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE  
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET  
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON  
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN  
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI  
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS  
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER  
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER  
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU  
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD  
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers  
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc  
Mme E. MANELLA, DDT du Lot  
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès  
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal  
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus  
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional  
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional  
Mme A. Girou, directrice-adjointe du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que le Comité syndical du 15 mars 2022 avait décidé de constituer une provision pour litige d'un montant de 250 000 € pour couvrir les risques liés aux contentieux opposant le Parc à un salarié. Au 31 décembre 2025, le montant des provisions s'élevait à 200 000 €.

Le Conseil d'Etat, à l'audience du 17 décembre 2025, a déclaré non-admis le pourvoi formulé par l'intéressée et a déclaré le dossier clos.

Ainsi, la Présidente propose de faire une reprise de provisions à raison de 200 000 € au compte 7815 sur l'exercice 2026.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte cette proposition.**

**La Présidente  
Catherine MARLAS**